



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Saint-Martin, mardi 4 juin 2024

EMPLOI-JEUNESSE

Reconduction du dispositif LEND A HAND

En 2024, la Collectivité de Saint-Martin a décidé de reconduire son dispositif LEND A HAND destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi. Deux phases d'immersion en entreprise rémunérées, auront lieu sur financement du Fonds Social Européen (85%) et de la Collectivité de Saint-Martin.

Grâce au partenariat mis en place avec les entreprises du territoire depuis 2009, l'opération « LEND A HAND permet à de nombreux jeunes d'exercer un emploi sur une période courte. Il s'agit de leur faire découvrir les réalités du monde du travail en leur donnant les connaissances nécessaires pour construire leur projet professionnel.

Au cours des dernières années, l'opération a rencontré un vif succès auprès des entreprises et des jeunes. L'opération est pilotée par la Direction de la Formation, des Compétences et de l'Emploi, chargée de l'identification des jeunes, de la prospection auprès des entreprises et de la mise en relation, en partenariat avec la Mission locale de Saint-Martin et France Travail.

Les stagiaires ciblés par ce dispositif sont des demandeurs d'emploi âgés entre 16 et 30 ans.

Contact Presse: DIRCOM.

Tel: 0590 29 56 60

Email: dircom@com-saint-martin.fr



Collectivité de Saint-Martin Our News

Ils perçoivent chacun une rémunération mensuelle de 1 398,70€ nets, soit 1 098,70€ versés par la Collectivité et 300€ par la structure d'accueil (entreprise ou association).

Les sélections et les inscriptions se font sur dossier auprès de la Direction de la Formation, des Compétences et de l'Emploi, située à l'annexe de la Collectivité, rue de la Liberté, du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures. **La date butoir de remise des dossiers est fixée au 16 juin 2024.**

L'opération se déroule en deux phases et sur deux périodes :

- Une phase de formation de 5 journées soit 30 heures maximum
- La phase d'immersion est d'un mois renouvelable une fois successivement (sans interruption).
- 1^{ère} période : 24 juin au 31 août 2024 | 2^{ème} période : 25 octobre au 31 décembre 2024

Le règlement du dispositif LEND A HAND, ainsi que le budget global de 400 000€, ont été validés par le conseil exécutif du 16 mai 2024. Ce montant comprend les frais de formation, de communication, de rémunération des stagiaires et de gestion de l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Cette opération est financée grâce à la solidarité européenne à hauteur de 340 000€ (85 % FSE), et la Collectivité de Saint-Martin à hauteur de 60 000€.

Vous êtes demandeur d'emploi, n'hésitez pas à vous inscrire !